



PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUIN 2020 A 20 H 30

L'an deux mil vingt, le douze juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 9 juin 2020, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr HAMEL Claude, Mr TELLIER Vincent, adjoints, Mr VASSEUR Olivier, Mr TRANSON Nicolas, Mme SOCHON Cécilia, Mme RAMBOUR Coraline, Mr HUNEAUD Franck, Mr BOIZARD Joël.

Absents excusés : Mr JULIEN Vincent, adjoint, Mr POSSEME Christian.

Mme RAMBOUR Coraline a été désignée secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé.

Voici l'ordre du jour :

- Désignation des délégués titulaires et suppléants dans les commissions intercommunales,
- Renouvellement du conseil d'administration du CCAS, fixation du nombre de membres et élection des membres issus du conseil municipal,
- Constitution des commissions communales et désignation des membres,
- Vote des indemnités du maire et des adjoints,
- Ouverture du camping et mise en eau de la baignade (conditions),
- Avenant n° 3 aux travaux d'aménagement de bourg (marché Chapron),
- Informations et questions diverses

MODE DE DESIGNATION OU NOMINATION DES MEMBRES

Madame le Maire précise que l'article L 2121-21 du CGCT stipule que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas voter à bulletin secret, pour les représentations ou les nominations.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION
DES PETITES CITES DE CARACTERE DE LA MAYENNE**

Vu les articles L.5211-8, L.5211-7 et L.5212-7 du CGCT,

Vu l'article L.2121-33 du CGCT,

Vu la délibération du même jour concernant le mode de désignation des membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués au sein de l'association départementale des Petites Cités de Caractère

Délégués titulaires : Mr HAMEL Claude
Mme LEPAGE Jacqueline

Délégués suppléants : Mr TELLIER Vincent
Mme SOCHON Cécilia

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION
DES PETITES CITES DE CARACTERE DES PAYS DE LA LOIRE**

Vu les articles L.5211-8, L.5211-7 et L.5212-7 du CGCT,

Vu l'article L.2121-33 du CGCT,

Vu la délibération du même jour concernant le mode de désignation des membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués au sein de l'association des Petites Cités de Caractère des Pays de la Loire

Délégués titulaires : Mr HAMEL Claude
Mme LEPAGE Jacqueline

Délégués suppléants : Mr TELLIER Vincent
Mme SOCHON Cécilia

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION
DES PETITES CITES DE CARACTERE DE FRANCE**

Vu les articles L.5211-8, L.5211-7 et L.5212-7 du CGCT,

Vu l'article L.2121-33 du CGCT,

Vu la délibération du même jour concernant le mode de désignation des membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués au sein de l'association des Petites Cités de Caractère de France

Délégué titulaire : Mr HAMEL Claude

Déléguée suppléante : Mme LEPAGE Jacqueline

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SIVU DES PCC MAYENNE

Vu les articles L.5211-8, L.5211-7 et L.5212-7 du CGCT,

Vu l'article L.2121-33 du CGCT,

Vu la délibération du même jour concernant le mode de désignation des membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués au sein du SIVU des Petites Cités de Caractère de la Mayenne

Délégué titulaire : Mr HAMEL Claude

Déléguée suppléante : Mme LEPAGE Jacqueline

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

Vu les articles L.5211-8, L.5211-7 et L.5212-7,

Vu l'article L.2121-33,

Vu la délibération du même jour concernant le mode de désignation des membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation de représentants à Territoire d'Energie Mayenne

Membre titulaire : Mr HAMEL Claude

Membre suppléant : Mr BOIZARD Joël

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts (CGI), qui stipule qu'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune et que cette

commission se compose du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants ;

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune, et est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal désigne 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, comme suit :

Les commissaires titulaires sont :

- Mme RAMBOUR Coraline, 10 rue du Plessis
- Mr HAMEL Claude, 16 rue des deux Eglises
- Mr VASSEUR Olivier, 14 rue des deux Eglises
- Mr JULIEN Vincent, le Grand Marcé
- Mr POSSEME Christian, 3 Place St Pierre
- Mr MIRABAUD Edouard, rue du Prieuré
- Mme GROS Patricia, les Rues
- Mme SERGENT Jacqueline, l'Epine
- Mr LAMBOURD Claude, l'Angellerie
- Mme PLANTE Dominique, les Mollaines
- Mr de Vitton Paul Henri, Thévalles à Chémeré le Roi (53)
- Mme JULIEN Arlette, hors commune, Thorigné en Charnie (53)

Les commissaires suppléants sont :

- Mr TRANSON Nicolas, la Chevallerie
- Mr BOIZARD Joël, Les Basses Martinières
- Mr HUNEAUD Franck, Les Petits Prés
- Mme SOCHON Cécilia, La Pouvrie
- Mr TELLIER Vincent, 2 rue du Prieuré
- Mr GENDRON Alex, Les Prés
- Mme BAUDRY Violette, rue des Grottes
- Mr DUPONT Christophe, rue du Prieuré
- Mr LENAIN Arnaud, La Nouerie
- Mme GUYARD Thérèse, Impasse du Plessis
- Mr LEPAGE Emmanuel, hors commune, Etreilles (35)
- Mr LEBALPE Claude, hors commune, Bonchamps les Laval (53)

FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET ELECTION DES MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Madame le maire précise la réglementation.

Le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales), est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées. Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration composé de membres élus et de membres désignés en nombre égal (art. L 123-6).

Le Conseil Municipal fixe le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, dont le nombre maximum est de 16 (8 membres élus et 8 membres nommés par le maire qui est de droit président du CCAS).

Le Conseil Municipal fixe à **8**, le nombre de membres.

La liste composée de 4 membres du conseil municipal est élue. Elle se compose de :

- Monsieur JULIEN Vincent
- Monsieur HUNEAUD Franck
- Madame SOCHON Cécilia
- Monsieur POSSEME Christian

CREATION DES COMMISSION COMMUNALES et DESIGNATION DES MEMBRES

Madame le Maire précise que selon l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de ses séances, une ou plusieurs commissions communales.

Le Conseil Municipal créé les commissions communales suivantes et en désigne ses membres.

Commission d'Appel d'Offres :

Présidente : Mme LEPAGE Jacqueline

Membres titulaires : Mr HAMEL Claude, Mr JULIEN Vincent, Mr TELLIER Vincent

Membres suppléants : Mr TRANSON Nicolas, Mr VASSEUR Olivier, Mr BOIZARD Joël

Commission communication et événementiel :

Présidente : Mme LEPAGE Jacqueline

Vice-président : Mr TELLIER Vincent

Membres : Mme RAMBOUR Coraline, Mr TRANSON Nicolas, Mr VASSEUR Olivier, Mr HAMEL Claude, Mr BOIZARD Joël

Commission des finances, du budget et de la gestion des projets :

Présidente : Mme LEPAGE Jacqueline

Vice-président : Mr JULIEN Vincent

Membres : Mr HAMEL Claude, Mr POSSEME Christian, Mme SOCHON Cécilia, Mme RAMBOUR Coraline

Commission des affaires scolaires :

Présidente : Mme LEPAGE Jacqueline

Vice-président : Mr JULIEN Vincent

Membres : Mr TRANSON Nicolas, Mme RAMBOUR Coraline, Mr VASSEUR Olivier

Commission fleurissement et espaces verts :

Présidente : Mme LEPAGE Jacqueline

Vice-président : Mr TELLIER Vincent

Membres : Mr HAMEL Claude, Mme SOCHON Cécilia, Mr HUNEAUD Franck

Commission Patrimoine et Environnement :

Présidente : Mme LEPAGE Jacqueline

Vice-Président : Mr HAMEL Claude

Membres : Mr TRANSON Nicolas, Mr BOIZARD Joël, Mr VASSEUR Olivier, Mr TELLIER Vincent.

Commission des travaux (bâtiments communaux et voirie) :

Présidente : Mme LEPAGE Jacqueline

Vices-présidents : Mr HAMEL Claude et Mr JULIEN Vincent

Membres : Mr BOIZARD Joël, Mr TELLIER Vincent, Mr POSSEME Christian

Commission tourisme et vie économique :

Présidente : Mme LEPAGE Jacqueline

Vice-président : Mr TELLIER Vincent

Membres : Mr POSSEME Christian, Mr HAMEL Claude, Mr HUNEAUD Franck, Mme RAMBOUR Coraline

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les articles L 2123-23 et L 2123-24,

Vu le renouvellement des membres du Conseil Municipal en date du 15 mars dernier,

Vu l'élection du Maire et des 3 adjoints en date du 23 mai 2020,

Vu le montant inscrit au budget primitif 2020, voté le 13 mars 2020,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des indemnités de fonction au maire et aux trois adjoints, en fonction de l'indice brut 1027 de la fonction publique territoriale et selon le barème applicable aux communes de moins de 500 habitants, à compter du 23 mai 2020, comme suit :

- . 21,00 % de l'indice 1027 pour le Maire
- . 7,50 % de l'indice 1027 pour chaque adjoint

Le Conseil Municipal prendra ultérieurement les décisions modificatives qui s'imposeront, afin d'avoir les crédits nécessaires au budget. Il verra dans un an, au moment du vote du budget primitif s'il y a lieu d'y apporter des modifications sur les taux votés.

OUVERTURE DU CAMPING ET MISE EN EAU DE LA BAIGNADE (conditions)
--

Vu les annonces gouvernementales et les renseignements pris auprès de l'Agence Régionale de la Santé, les membres du conseil municipal décident d'ouvrir le camping dès le 19 juin 2020, le temps de la mise en place de quelques mesures sanitaires, affichage (pictogramme sur les gestes barrières...), installation de deux distributeurs de savon dans le grand bloc sanitaire,

obligation de procéder à une désinfection journalière des surfaces, poignées de porte, interrupteur... dans le bloc sanitaire, et l'affichage d'une feuille qui indique les heures de désinfections par l'agent.

Concernant la baignade, un nettoyage du bassin est prévu les 22, 23 juin par l'équipe d'insertion de la 3C, pour une mise en eau début juillet. L'ouverture de la baignade ne sera possible que si nous avons pu recruter un(e) surveillant(e) de baignade, titulaire du BNSSA, et si nous pouvons disposer une bouteille à oxygène. Il faudra peut-être voir auprès des piscines de Bais ou de Ste Suzanne, qui n'ouvrent pas cette saison.

Pour le mois d'août nous avons un surveillant, il s'agit de Mr VILAINE Pierre.

AVENANT N° 3 AU MARCHÉ CHAPRON

Madame le Maire présente l'avenant n° 3 au marché CHAPRON d'aménagement de la Place Jacques Favrot, modifiant l'article 3 de l'acte d'engagement, faisant suite à des impératifs techniques et des adaptations mineures intervenues en cours de chantier, liés à l'accessibilité des ERP.

Le montant des travaux (marché initial + avenant n° 2) passe de 85 653,75 € HT à **87 393,65 € HT, soit 1 739,90 € de plus.**

Les membres du conseil municipal donnent leur accord et autorisent Mme le maire à signer l'avenant n° 3, étant entendu que les crédits ont été prévu au budget primitif 2020.

DELIBERATIONS DU 12 JUIN 2020 PRISES n° 2020-10 à n° 2020-20

REFERENCE	OBJET
DELIB-20-10	Mode de désignation ou de nomination des membres
DELIB-20-11	Désignation des représentants à l'association PCC Mayenne
DELIB-20-12	Désignation des représentants à l'association PCC des Pays de la Loire
DELIB-20-13	Désignation des représentants à l'association PCC France
DELIB-20-14	Désignation des représentants au SIVU des PCC Mayenne
DELIB-20-15	Désignation des représentants à territoire d'Energie Mayenne
DELIB-20-16	Désignation des délégués à la CCID
DELIB-20-17	Fixation du nombre des membres du CA du CCAS et élection des membres Issus du conseil municipal
DELIB-20-18	Création des commissions communales et désignations des membres
DELIB-20-19	Indemnité du maire et des adjoints
DELIB-20-20	Avenant n° 3 au marché CHAPRON

NOM	Prénom	Qualité	Signature
LEPAGE	Jacqueline	Maire	

HAMEL	Claude	1 ^{er} adjoint	
JULIEN	Vincent	2 ^{ème} adjoint	absent
TELLIER	Vincent	3 ^{ème} adjoint	
POSSEME	Christian	Conseiller municipal	absent
VASSEUR	Olivier	Conseiller municipal	
TRANSON	Nicolas	Conseiller municipal	
SOCHON	Cécilia	Conseillère municipale	
RAMBOUR	Coraline	Conseillère municipale	
HUNEAUD	Franck	Conseiller municipal	
BOIZARD	Joël	Conseiller municipal	